

Conseil d'exploitation de la régie des ports de plaisance de Cornouaille

Le conseil d'exploitation est une instance consultative dont la composition, les compétences et le fonctionnement sont régis par les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation des ports de plaisance adoptés par délibération du 8 décembre 2017 du comité syndical et par les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il donne un avis consultatif sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie (tarifs, budget, etc....).

Composition du conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation est composé de **25 membres** désignés par le Comité syndical :

<p>13 membres issus du Comité syndical</p> <p style="text-align: center;">dont le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente et 5 Vice-Président.e.s</p> <p>(Région Bretagne, Concarneau Cornouaille Agglomération, Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz, Communauté de communes Douarnenez Communauté)</p>	<p>M. Michaël Quernez Président du conseil d'exploitation</p>
	<p>Mme Nicole Ziegler Première Vice-présidente du conseil d'exploitation</p>
	<p>Mme Gaël Le Meur Vice-présidente du conseil d'exploitation</p>
	<p>M. André Fidelin Vice-président du conseil d'exploitation</p>
	<p>Mme Christine Zamuner Vice-présidente du conseil d'exploitation</p>
	<p>M. Bruno Le Port Vice-président du conseil d'exploitation</p>
	<p>M. Erwan Le Floc'h Vice-président du conseil d'exploitation</p>
	<p>Mme Nathalie Tanneau</p>
	<p>Mme Jocelyne Plouhinec</p>
	<p>M. Bruno Quillivic</p>
	<p>M. Eric Jousseaume</p>
	<p>M. Jean-François Marzin</p>
	<p>Mme Françoise Pencalet</p>

<p style="text-align: center;">10 Maires</p> <p style="text-align: center;">(ou leur représentant) de chacune des 10 communes d'implantation des ports</p>	M. le Maire de Douarnenez
	M. le Maire d'Audierne
	M. le Maire de Plouhinec
	M. le Maire de Penmarc'h
	M. le Maire du Guilvinec
	Mme la Maire de Treffiagat
	Mme la Maire de Loctudy
	M. le Maire de l'Île-Tudy
	M. le Maire de Plobannaec-Lesconil
	M. le Maire de Concarneau
<p style="text-align: center;">2 membres titulaires représentant les usagers de la plaisance relevant du périmètre d'intervention de la Régie</p>	M. Christian Gadonna (titulaire) M. Jacques Le Gall (suppléant)
	M. Jean-Paul Le Gallo (titulaire) M. Gérard Rabier (suppléant)

Les membres du conseil d'exploitation représentant le syndicat mixte sont désignés pour la durée de leur mandat au comité syndical.

Les Maires sont membres du conseil d'exploitation pour la durée de leur mandat.

Les représentants des plaisanciers sont désignés pour une durée de deux ans.